

COMMUNIQUE



GET 12/21

Le 11 juin 2012

Diffusion 17h30

Eurotunnel choisi pour reprendre les actifs de l'ex-SeaFrance

Le Tribunal de commerce de Paris a décidé le 11 juin de retenir l'offre d'Eurotunnel dans le cadre de la cession d'actifs consécutive à la liquidation du groupe SeaFrance prononcée le 9 janvier 2012.

La proposition de Groupe Eurotunnel pour l'acquisition des navires *Le Berlioz*, *le Rodin* et *le Nord-Pas-de-Calais* ainsi que tous les actifs afférents s'élève à 65 millions d'euros. L'acquisition se fera par un véhicule financier ad hoc nommé Eurotransmanche, propriété du Groupe, qui s'ouvrira aux collectivités locales, et qui louera les ferries à une société d'exploitation. Celle-ci, indépendante, pourra ainsi créer plus de 500 emplois sur le Calais et une centaine d'emplois en Grande-Bretagne.

Les ferries doivent faire l'objet avant leur mise en service commerciale d'une révision technique, les travaux de maintenance nécessaires n'ayant pu être faits par SeaFrance avant l'arrêt de son activité.

Jacques Gounon, Président Directeur général de Groupe Eurotunnel SA, a déclaré :

« Je me réjouis que l'approche industrielle d'Eurotunnel ait convaincu le Tribunal de commerce. Cela permet de favoriser le développement économique et de faciliter toujours plus la circulation des biens et des personnes entre le Continent et la Grande-Bretagne. »

Contact presse :

Fabienne Lissak : 01.40.98.04.67

Contact analystes et investisseurs :

Michael Schuller : 03.21.00.87.49